

Chères Andrésiennes et chers Andrésiens,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir les informations communales de ces deux derniers mois.



Je voudrais ici vous annoncer que nous allons prochainement faire la réception des travaux d'aménagement du bourg. Si nous avons tenté de repousser cette échéance au maximum c'est pour nous assurer de la réalisation des finitions. Il est possible que certaines réserves soient encore signalées afin de garantir la qualité de la réalisation dans sa globalité.

Les plantations végétales seront réalisées au printemps.

L'après travaux est en phase d'observation car à ce jour, nous constatons, de la détérioration sur les trottoirs en Castélith, ainsi que

sur l'olive, la fragilité des accès calcaire et l'insuffisance de zones de croisement.

Nous solliciterons le département pour les améliorations à apporter. En attendant, pour limiter les dégradations du Castélith nous avons dû financer un supplément de potelets qui permet également de limiter les stationnements intempestifs. La demande pour les deux abris bus neufs a été faite auprès du Conseil Régional.

Une manifestation sera organisée dès la fin de la crise sanitaire pour marquer l'achèvement des travaux d'aménagement du bourg. L'équipe municipale tient déjà à adresser tous ses remerciements aux habitants du bourg ayant dû faire preuve de patience et de tolérance durant cette période de travaux.

Je remercie aussi tous les élus pour leur participation active et leur soutien sans faille dans cet engagement qui consiste à promouvoir l'amélioration de la qualité de vie dans la commune tout en y maîtrisant les dépenses.

Pascale Guagni Le Moing, votre Maire

VOIRIE :

La problématique de l'éboulement du talus sur la départementale 123 est à l'étude. Nous devons envisager une solution conséquente au vu de la dégradation.

Le captage des eaux pluviales est à améliorer sur des voies communales.

Suite au rapport de l'état des lieux de la voirie communale effectué par l'ensemble de la commission voirie, la priorité se fixe sur la réparation partielle de la route d'Hourquet. Le respect du budget nous contraint à étudier une solution moins onéreuse que la réfection complète de la route (balayage, pansements d'enrobés qui seront tassés par une dameuse, après avoir apporté une solution pour capter les eaux pluviales).

Nous tenons à adresser de vifs remerciements à tous ceux qui ont pu proposer leur aide dans un élan de bénévolat à l'occasion de la journée du 20 février. Cette journée nous permet de transférer les restes de rabotage de la vieille route départementale vers la gravière et d'en répandre une bonne partie sur les zones déterminées, à savoir sur nos voies communales, notamment pour favoriser des zones de croisement, au nouveau cimetière afin de permettre la

sécurisation de l'accès boueux et glissant sur ce terrain pentu et argileux, et enfin pour créer un cheminement piéton dans la continuité du bourg jusqu'à Cap Blanc.

La route de Nau est régulièrement menacée par des chutes d'arbres récurrentes qui provoquent des dommages au réseau téléphonique. A ce sujet nous tenons tout particulièrement à remercier les propriétaires des bois qui se sont regroupés pour apporter une solution à ce problème.

Les travaux du Pont du Galouchey sont terminés, grâce à une belle collaboration avec la municipalité de la commune de Saint-Germain de Grave.



BATIMENTS / PATRIMOINE :

Les réparations de maintenance sont régulièrement effectuées pour les logements communaux. Nous avons procédé à la résolution du problème d'infiltration au niveau d'un conduit de cheminée, à la pose d'un sous compteur pour différencier la consommation respective des locataires, et à des réparations électriques diverses.

Moustapha a procédé au nettoyage du Monument aux Morts, ce qui lui donne un magnifique coup d'éclat.

Mairie : nous travaillons un projet de mise aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par l'étude de faisabilité pour l'installation d'un ascenseur. Actuellement nous courons le risque d'une sanction de 15000 € par bâtiment non conforme.

Nous envisageons également de procéder au rangement des archives par un Archiviste, conformément à la réglementation. Ce rangement engage la responsabilité pénale du Maire.

Rappel à l'approche du Printemps : bricoler et jardiner à la bonne heure !

Un arrêté préfectoral stipule que le bruit généré par ces activités n'est autorisé que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h les dimanche et jours fériés.

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre, même avec un incinérateur de jardin. Des dérogations sont accordées aux viticulteurs qui demandent une autorisation en Mairie, laquelle sera transmise 10 jours avant au service départemental d'incendie et secours.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou à l'occasion des proxo-végétaux avec broyage gratuit.

Le prochain proxo-déchets pour encombrants et ferraille aura lieu le 23 février près du tennis de Pian-sur-Garonne.

SANTE :

Coordination mutualisée des actions des communes dans la gestion de la vaccination Covid :

La commune propose un accompagnement personnalisé.

Nous avons recensé les personnes de 75 ans et plus vivant à domicile.

Nous avons ouvert une liste d'inscriptions pour ces personnes ainsi que pour les personnes vulnérables munies d'une prescription médicale, et désireuses de se faire vacciner en bénéficiant de l'aide des élus.

Ces inscriptions sont transmises au pôle territorial Sud Gironde qui prépare des groupes d'un certain nombre de personnes à transmettre au centre hospitalier Sud Gironde. Nous attendons donc un retour du pôle avec des propositions de rendez-vous

Nous proposerons une aide numérique pour finaliser les inscriptions et nous nous informerons de savoir si les personnes auront besoin d'un transport.

Avant de pouvoir procéder à ces inscriptions, nous sommes dans l'attente des informations données par le Pôle Territorial Sud Gironde, et notre Communauté des Communes.

Merci de contacter le secrétariat de Mairie pour vous inscrire.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Nous avons fait l'achat d'une nouvelle tondeuse, d'une tronçonneuse, d'un nettoyeur haute pression nécessaire à l'entretien des nouveaux espaces, et des équipements de protection individuelle anti-coupure et habilité électrique.

Atelier communal : des travaux d'aménagement d'un coin sanitaire décent seront chiffrés.

Le nouveau tracteur communal est arrivé !



ENVIRONNEMENT :

- Le SPANC nous fait part du récapitulatif des contrôles effectués en 2020, puis le syndicat demande au Maire de mettre en demeure les administrés dont les installations ne sont pas conformes.

- Le dépôt sauvage de Grand-Plantier a été évacué en février.

- Une séance de broyage a été réalisée fin décembre grâce à l'emprunt du broyeur du SICTOM. Nous avons réalisé une remorque de broyat, celui-ci a été répandu sur les massifs face à l'école, notre objectif est de renouveler cette expérience pour entretenir les futures plantations de bordure de route.

- L'achat d'une motopompe a été évoqué pour utiliser les eaux de source à disposition et assurer l'arrosage des plantations végétales.

Création d'une commission biodiversité animée par les administrés et coordonnée par Franck Lorenzon, conseiller municipal. Nous vous présenterons ses membres et leurs axes de travail ultérieurement.



La commune a participé à la promotion de la collecte de sang proposé par la Mairie de Pian-sur-Garonne.

ECOLES :

Évolution des effectifs : le RPI compte actuellement 82 enfants, l'effectif prévisionnel est remonté à 70. A l'issue de nos négociations nous avons bon espoir d'obtenir la mise en sauvegarde de la classe, ce qui semble nécessaire au vu du nombre récent de naissances andrésiennes ! Dans cet élan d'optimisme, nous projetons de refaire la classe des grandes sections / CP avec les remises aux normes nécessaires.

Le résultat de l'enquête de recensement de la population communale de 2016 à 2020 annonce 437 habitants. La démographie est donc stable, nous espérons une augmentation de la population après la finalisation du PLUI, notamment par notre redéfinition des zones constructibles à proximité du bourg ce qui favorisera l'accès aux services.

La réunion publique PLUI pour le secteur des Coteaux Macariens aura lieu le vendredi 12 mars à 14h30 à la salle des fêtes de Saint-Macaire (jauge de 30 personnes dans le public), Arnaud Maubaret conseiller municipal en charge de l'urbanisme et Madame le Maire seront présents aux côtés du service urbanisme de notre CDC. A 18h30 une visioconférence complétera cette réunion publique depuis le siège de la communauté des communes.

Projet de dynamisation :

- Le conseil municipal travaille sur l'idée de faire venir une association pour le maintien d'une agriculture de proximité (AMAP), nous pourrions proposer de mettre une salle communale à disposition afin de promouvoir la vente de produits locaux de qualité.
- La réalisation du terrain de pétanque est à l'étude, un groupe d'élus s'est déjà réuni pour penser l'implantation et l'utilisation des matériaux. La finalité de ce projet serait de créer un lieu de loisir convivial.



ETAT CIVIL :

Naissances
fin décembre 2020 :
**Clothilde Marie Astrid
GONCALVES**

2021 :
Vanille DIMITRI

La municipalité vous propose d'amplifier, les annonces concernant l'état civil, à la demande des familles, grâce à ses outils de communication ; site Internet et page Facebook. Nous vous remercions de vous rapprocher de la Mairie si cette proposition correspond à vos attentes.

A la demande de la Préfecture, Dominique Goncalves a été désigné correspondant Défense pour notre commune. Il aura une mission d'interface au service du lien Armée-Nation.

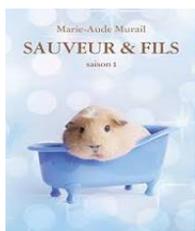


La situation sanitaire et les conditions climatiques actuelles nous contraignent à une abstention au niveau des cours de tennis. Certains groupes pourront bénéficier de rattrapage durant les vacances scolaires sous réserve bien sûr d'une météo moins capricieuse.



Coup de coeur Jeunesse – Saint-André-du-Bois

Sauveur et fils : Quand on s'appelle Sauveur, comment ne pas se sentir prédisposé à sauver le monde entier ?



Sauveur Saint-Yves, 1,90 mètre pour 80 kg de muscles, voudrait tirer d'affaire Margaux Carré, 14 ans, qui se taillade les bras, Ella Kuypens, 12 ans, qui s'évanouit de frayeur devant sa prof de latin, Cyrille Courtois, 9 ans, qui fait encore pipi au lit, Gabin Poupard, 16 ans, qui joue toute la nuit à World of Warcraft et ne va plus en cours le matin... Sauveur Saint-Yves est psychologue clinicien. Mais à toujours s'occuper des problèmes des autres, Sauveur oublie le sien. Pourquoi ne peut-il pas parler à son fils

Lazare, 8 ans, de sa maman morte dans un accident ? Pourquoi ne lui a-t-il jamais montré la photo de son mariage ? Et pourquoi y a-t-il un hamster sur la couverture ?

Avis : Marie-Aude Murail nous dresse le portrait de toute une galerie de personnages auxquels on s'attache très vite. Elle traite de sujets difficiles tout en restant légère avec en plus des touches d'humour. C'est vraiment réussi, on attend avec impatience la saison 7 !

6 saisons disponibles à Saint-Macaire => faites-les venir par la navette documentaire !

Nouveauté pour le réseau des bibliothèques de la CDC : la navette, lancée depuis le 19 janvier 2021, les documents pourront être empruntés, rendus, réservés dans n'importe quelle bibliothèque du territoire.

Activités famille proposées par le CVLV sur réservation au :
05 56 76 78 83 tarifs en fonction du quotient familial



SEMAINE 8

Vendredi 26 février :

Sur rendez-vous le matin : Atelier d'informatique avec Margaux de l'ADAV 33. Inscription obligatoire auprès de Margaux.

Samedi 27 février :

14h à 16h : Atelier d'initiation à la couture avec Laura. Au pôle d'activités de Bertric. Places limitées. Inscription obligatoire.

L'Office de Tourisme de la CDC a accueilli depuis le 1er février un nouveau Directeur : Mr Pierre Baronnet-Frugès, nous le recevrons prochainement en Mairie.

Les portraits des Vice-Présidents de notre communauté des communes Sud Gironde :

Portrait de David Lartigau, Vice-Président en charge de l'environnement.

David Lartigau est élu Maire de Semens depuis 2008, il est le représentant des 8 communes de notre ancienne Communauté des Communes des Coteaux macariens.



La parole est à David : « je m'engage dans une démarche de protection de notre milieu naturel, en travaillant sur plusieurs thématiques en faveur de l'environnement ; la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, le traitement des déchets, le plan climat-air-énergie territorial, le plan départemental des itinéraires de randonnée et je suis également le président du service public d'assainissement non collectif.

Je prends mon rôle de référent de territoire à cœur, je remercie notre président Jérôme Guillem d'avoir opté pour cette organisation afin de représenter nos petites communes et de porter leur parole dans notre grande communauté des communes. A présent je suis le plus ancien Maire des coteaux macariens, et c'est parfois nécessaire de rappeler l'historique du secteur. J'ai donc une bonne connaissance du réseau ainsi que des liens privilégiés avec le Département. De ce fait, je me sens en capacité d'épauler ceux qui en ont besoin.

Je suis satisfait de la collaboration avec Saint-André-du-Bois, nous nous connaissons, nous savons travailler ensemble, nous avons une certaine facilité pour nous dire les choses. J'apprécie de voir l'investissement de cette commune au sein de la CDC. Saint-André-du-Bois peut compter sur moi afin que nous puissions avancer mieux et plus loin, dans des perspectives de mutualisation de projets. En effet, il me semble qu'il faut voir plus loin que le bout de son clocher. Je considère que travailler ensemble permettra d'enrichir une qualité de service pour tous. »

Le mot du Maire pour qualifier David Lartigau : « PARRAINAGE », je tiens à saluer l'engagement et le soutien de David pour nous aider dans la compréhension et l'analyse des situations nouvelles.

NUMEROS UTILES :

Sapeurs-Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

Hôpital de Langon 05 56 76 57 57

Hôpital de Cadillac 05 56 76 54 54

Urgence sociale 115

Enfance Maltraitée 119

Violences conjugales 3919

RPI 05 57 98 39 13

La Poste 05 56 27 30 16

SOGEDO 05 56 63 06 56 - urgence hors ouverture des bureaux 05 57 43 60 47

ENEDIS sécurité dépannage 09 726 750 33

EDF service client 09 69 32 15 15 - urgence dépannage 09 72 67 50 33

Maltraitance animale 07 81 18 13 93

Centre des impôts de Langon 05 56 63 66 60

Trésorerie de Langon 05 56 63 48 13

MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS

36, Le Bourg Sud 33490 SAINT ANDRÉ DU BOIS

Tél 05 56 76 40 48 - Fax 05 56 76 43 08

mairie.saint.andredubois@wanadoo.fr

site internet : saintandredubois.fr



Mairie Saint André du Bois

Horaires d'ouverture au public les mardi jeudi vendredi de 9h à midi